

# la Trame verte et bleue

du Bassin minier Nord-Pas de Calais

mission bassin minier  
NORD - PAS DE CALAIS

# Trame verte et bleue

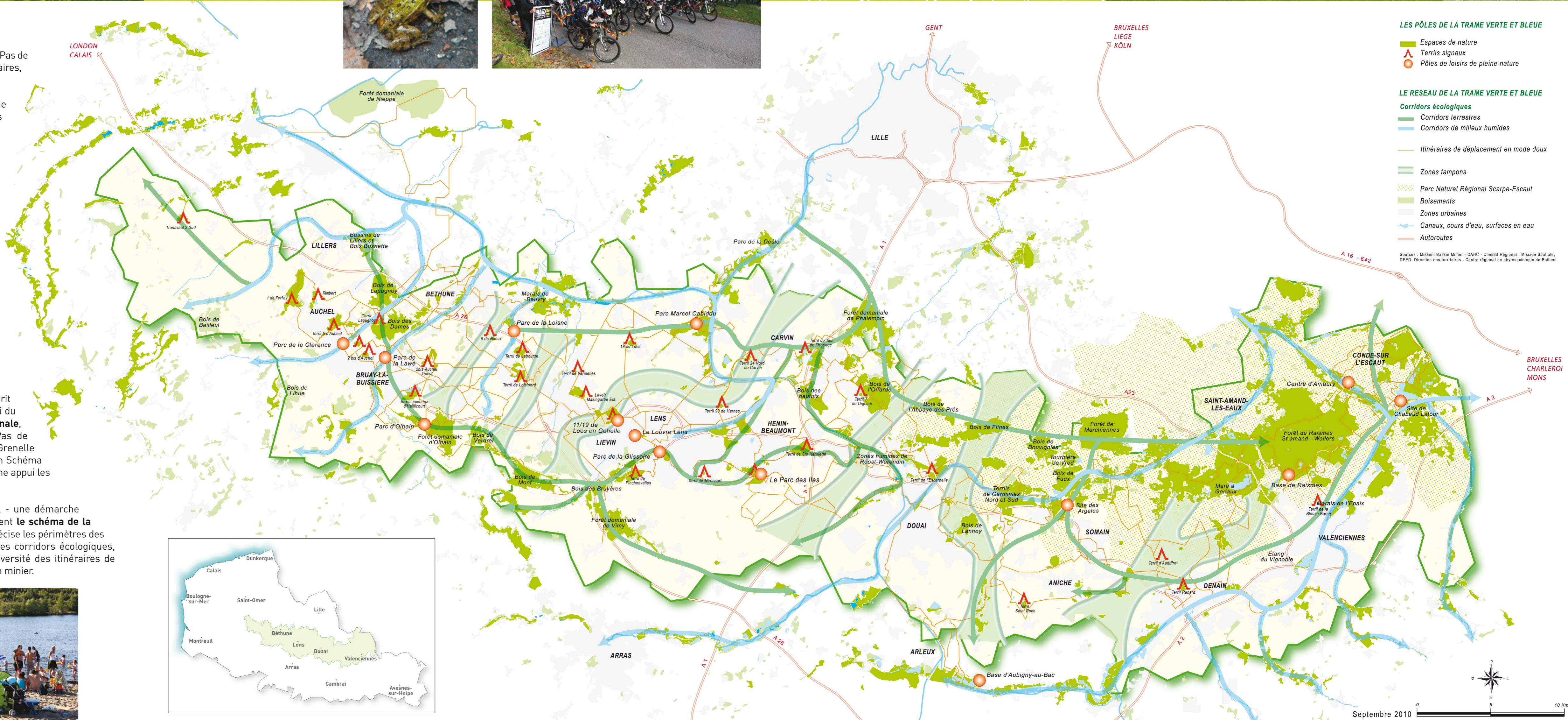
En 2003, le schéma de la Trame verte du Bassin minier Nord-Pas de Calais, élaboré par la Mission Bassin Minier et ses partenaires, est un concept pionnier. Il répond à deux objectifs :

- consolider et poursuivre de façon cohérente les efforts de **reconquête des paysages et des espaces industriels** menés depuis plus de 30 ans par les acteurs du territoire
- fédérer autour d'une approche nouvelle et plurifonctionnelle : **gérer durablement** les espaces de nature et de loisirs afin de les valoriser et de permettre leur réappropriation par les habitants. Les piliers de cette gestion durable sont la **protection de la nature et des espaces, le développement des loisirs et sports de nature et l'aménagement du territoire.**

Depuis 2003 ce schéma se précise et évolue. Approprié par les partenaires, le schéma Trame verte du Bassin minier est décliné et mis en œuvre à l'échelle des deux Départements au titre de leur politique "Espaces Naturels Sensibles", à l'échelle des arrondissements dans le cadre de l'élaboration des Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et à l'échelle des agglomérations à travers l'élaboration de schémas locaux et l'aménagement de sites et d'itinéraires. Un partenariat est aussi engagé avec les membres de l'Aire Métropolitaine Lilloise pour assurer les continuités avec les territoires adjacents.

En outre, le schéma de la Trame verte s'inscrit dans un cadre de référence plus large : celui du schéma de la **Trame verte et bleue régionale**, préconisé par le Conseil régional Nord-Pas de Calais. Et à l'échelle nationale, la loi "Grenelle environnement 1" prescrit l'élaboration d'un Schéma Trame verte et bleue national, prenant comme appui les schémas régionaux.

En 2010, en gardant le cap sur l'essentiel - une démarche plurifonctionnelle et partenariale - il devient le **schéma de la Trame verte et bleue du Bassin minier**. Il précise les périmètres des espaces de nature et de loisirs, le tracé des corridors écologiques, identifie les pôles de loisirs et décrit la diversité des itinéraires de déplacements proposés à l'échelle du Bassin minier.



## Les fonctions de la Trame verte et bleue du Bassin minier

- **Aménagement du territoire : encadrer/accompagner le développement urbain** pour privilégier une urbanisation maîtrisée, pour favoriser une meilleure lisibilité des territoires.
- **Protection et valorisation des espaces naturels et des ressources en eau** : recenser/définir les terrils, bois, espaces humides ainsi que tout autre élément susceptible de favoriser le développement de la biodiversité. La protection des ressources en eau est affirmée à travers la préservation des zones humides et la restauration des cours d'eau.
- **Développement des loisirs et du tourisme nature** : accompagner/encourager la création de pôles de loisirs et leur mise en réseau par des itinéraires, permettant de conforter et de développer l'attractivité et l'offre touristique dans une région où le tourisme de proximité et de court séjour est un vecteur de développement économique, social et de valorisation patrimoniale.

## Les typologies des espaces de la Trame verte et bleue du Bassin minier

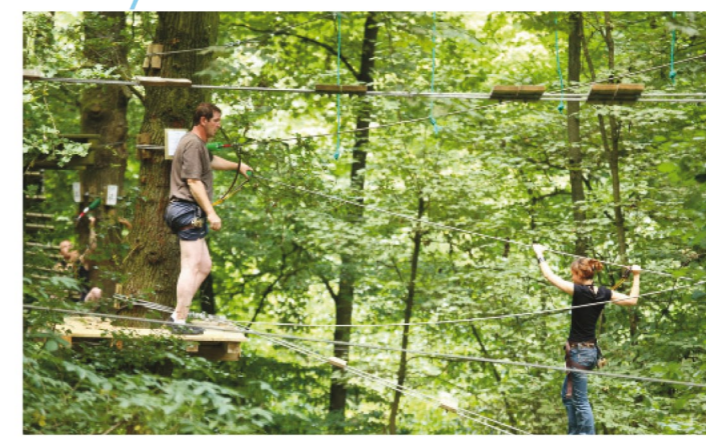
**Les espaces de nature** : éléments majeurs qui rythment la Trame verte et bleue, source de biodiversité, lieux de détente et de loisirs... Toute nature confondue, les espaces identifiés au titre de la Trame verte et bleue du Bassin minier, représentent près de 16% du territoire - contre 12% à l'échelle régionale (donnée 2004). Au cœur des espaces naturels sont identifiés des **pôles de loisirs de pleine nature**, offrant des espaces récréatifs d'enjeu communautaire voire régional.

**Les liaisons** : elles charpentent la notion de « trame ». Comme les pôles, les liaisons peuvent avoir deux vocations souvent complémentaires : celle de corridor écologique qui assure le déplacement de la faune et de la flore entre les espaces et favorise leur adaptation au changement climatique, et celle d'itinéraire de déplacement mode doux pour le promeneur.

**Les zones tampons** : espaces agricoles ou naturels aux limites diffuses, remplissant un triple objectif paysager, économique et écologique : encadrer le développement urbain pour renforcer la

structuration et l'identité des territoires. Affirmer le maintien de l'activité agricole à proximité des villes tout en favorisant la protection d'une partie de la ressource en eau souterraine. Et enfin maintenir les ouvertures nord-sud facilitant le déplacement des espèces.

**Les terrils signaux** : visibles des grands axes, ils sont des éléments patrimoniaux marquant le paysage.

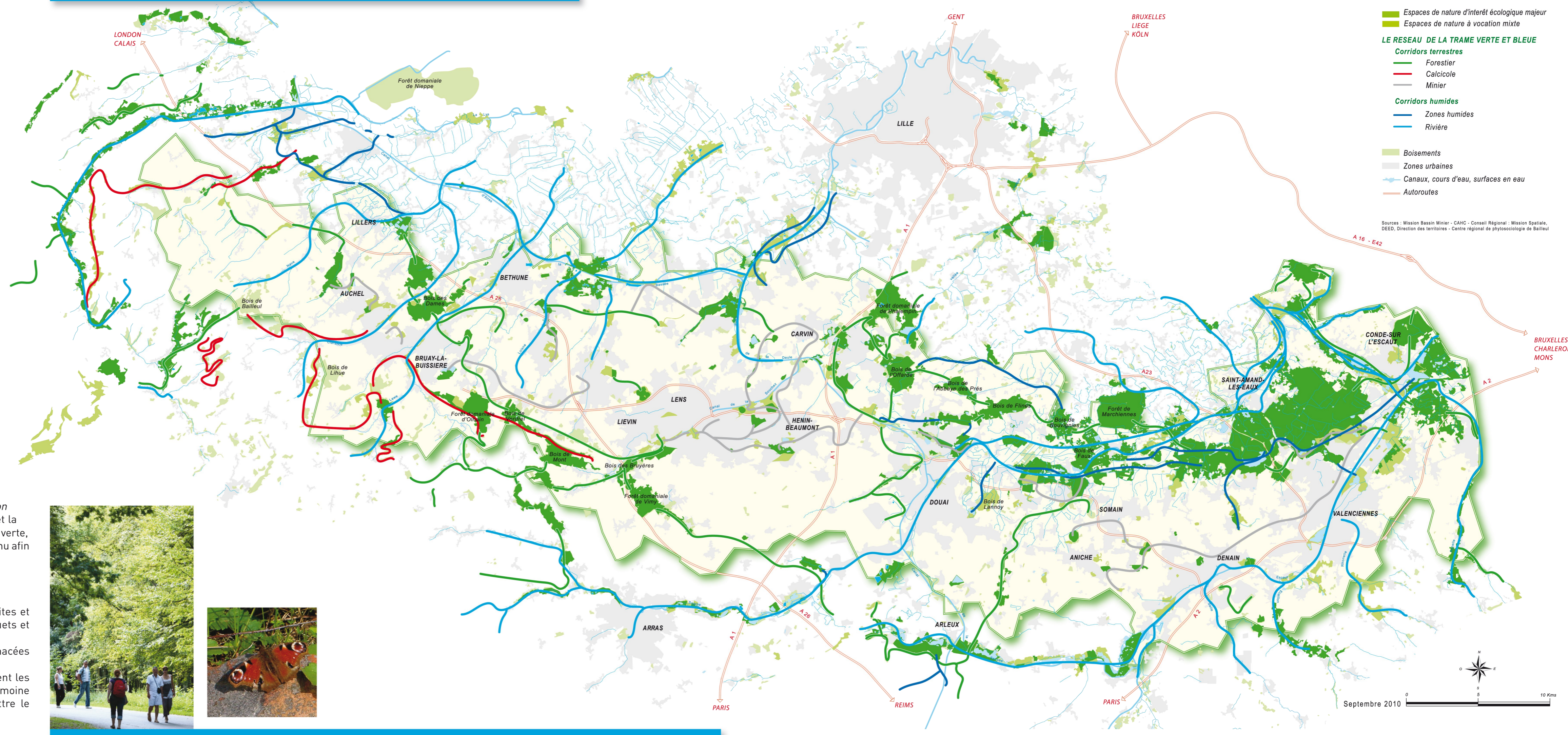


Venez avec nous !

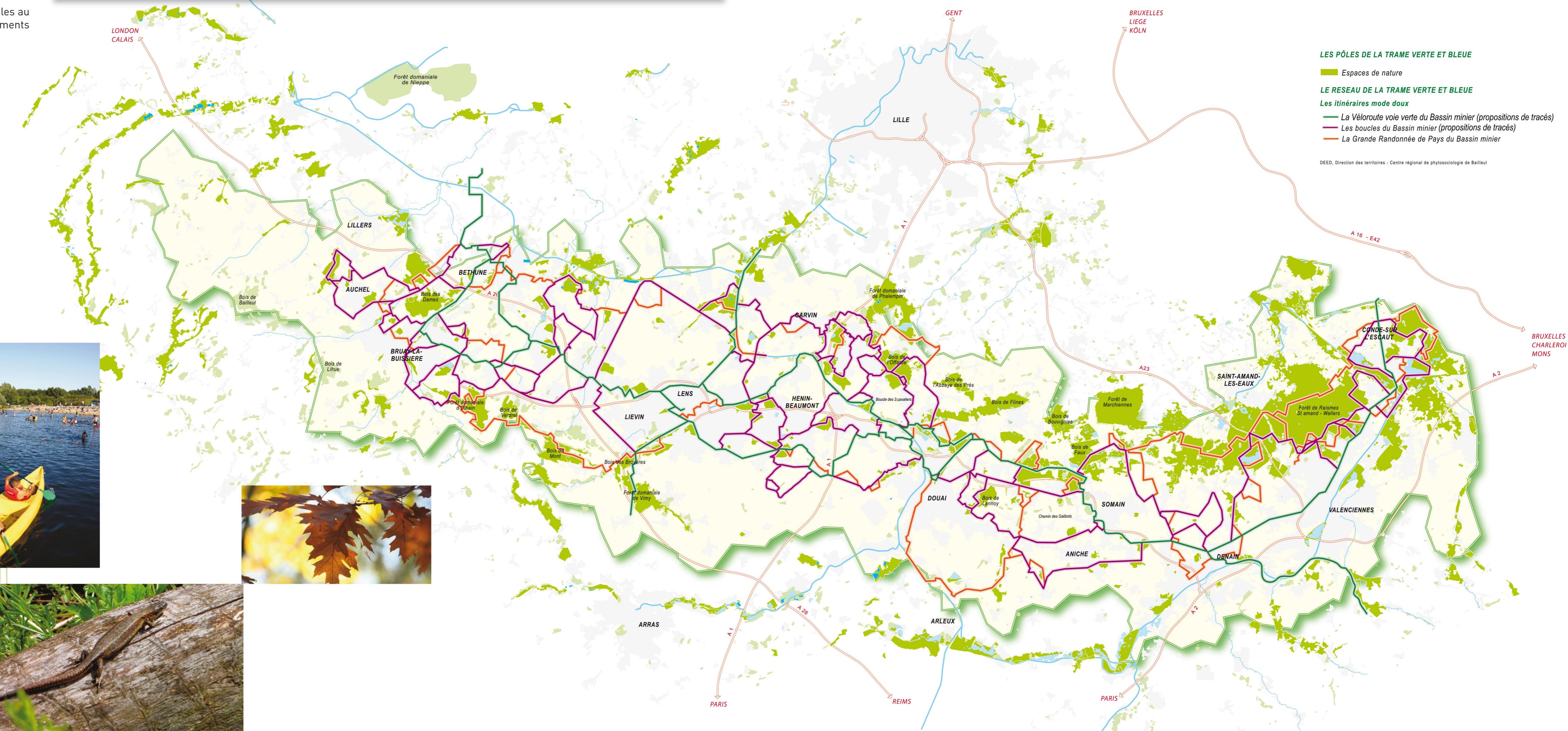
mission bassin minier  
NORD - PAS DE CALAIS

Carreaux de Fosse 9/9 bis  
Rue du Tordoir - BP 16 • F - 62590 OIGNIES  
Tél. +33 (0)3 21 08 72 72 • Fax +33 (0)3 21 08 72 70  
accueil@missionbassinminier.org  
www.missionbassinminier.org

## Les liaisons écologiques du Bassin minier Nord-Pas de Calais



## Les itinéraires de la Trame verte et bleue du Bassin minier Nord-Pas de Calais



Les **espaces de nature d'intérêt écologique majeur** abritent des espèces patrimoniales. Ils reprennent notamment l'ensemble des sites inventoriés en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1, les sites du réseau Natura 2000, les "cœurs de nature" identifiés par le Conseil Régional Nord-Pas de Calais, les espaces acquis par les Conseils Généraux au titre de la politique Espace Naturel Sensible, les terrils identifiés d'intérêt écologique par le CPIE Chaîne des Terrils, les zones humides d'enjeu prioritaire du Parc naturel régional Scarpe-Escaut.

Les **espaces de nature à vocation mixte** ont une richesse écologique moindre sans être négligeable, et sont les principaux lieux de détente et de loisirs de proximité.

La richesse écologique des espaces de la Trame verte et bleue sera assurée par une "gestion différenciée" adaptée au biotope et à la vocation du site, ainsi que par la fonctionnalité et la densité du réseau de **corridors écologiques**. Aussi depuis le premier schéma de la Trame verte, ces corridors sont identifiés plus finement sur le territoire : le biotope dominant a été retenu afin de le favoriser lors des interventions (gestion ou aménagement) :

- Les **corridors terrestres** :
- les **corridors forestiers** ont pour rôle d'assurer le déplacement des espèces (petites et moyennes faunes) entre deux boisements ; ils s'appuient sur les petits bois, bosquets et haies et contribuent à la gestion de l'eau.
  - les **corridors calcicoles** assurent la liaison entre les pelouses sèches, fortement menacées sur le territoire.
  - les **corridors miniers**, reflet d'un territoire artificialisé, empruntent essentiellement les anciennes voies ferrées des mines et introduisent la nature en cœur urbain. Ce patrimoine minier est le plus souvent constitué d'un substrat xérophile idéal pour permettre le déplacement des espèces endémiques des terrils.
- Les **corridors de milieux humides** :
- les **corridors rivières** : empruntent les cours d'eaux principaux du territoire
  - les **corridors de zones humides** sont essentiellement situés dans les vallées alluviales au nord du territoire, outre leur rôle écologique, ils contribuent à la gestion des ruissellements et de la qualité de l'eau.

Les **itinéraires de déplacement mode doux du Bassin minier** proposés peuvent être l'opportunité de découvrir d'une façon ludique le territoire et ses richesses naturelles et patrimoniales faisant l'objet de la candidature à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre du paysage culturel évolutif.

- Les 25 "**boucles du Bassin minier**" ont deux objectifs : valoriser les anciens cavaliers de mines et mailler le territoire. Celles qui sont déjà aménagées traversent ainsi les villes et les espaces de nature.
- Les itinéraires suivants s'appuient sur les tracés des boucles et complètent le maillage du territoire.
- la **véloroute voie verte du Bassin minier** s'inscrit dans un réseau européen. Il est un axe structurant traversant le territoire et aménagé progressivement.
  - la **grande randonnée de Pays du Bassin minier**, elle-même divisée en 7 boucles, est un itinéraire balisé et accompagné d'un topoguide, ne nécessitant pas d'aménagement particulier.

- Les partenaires de la Trame verte et bleue :
- Les services de l'Etat (DREAL, Directions Départementales des Territoires et de la Mer du Nord et du Pas-de-Calais)
  - Le Conseil Régional Nord-Pas de Calais
  - Les Comités Généraux du Nord et du Pas-de-Calais
  - Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du bassin minier Nord-Pas de Calais (Artois Comm., CALL, CAHC, CAD, CCCC, CAPH, Valenciennes Métropole)
  - L'Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune
  - L'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais
  - L'Agence de l'Eau Artois-Picardie
  - Le Syndicat mixte EDEN 62
  - L'Espace Naturel Lille Métropole
  - Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut
  - Le CPIE Chaîne des Terrils
  - L'Office National des Forêts
  - Le Comité Régional du Tourisme du Nord-Pas de Calais
  - Les Comités Départementaux du Tourisme du Nord et du Pas-de-Calais
  - Les Voies Navigables de France ...

